



Acceptation d'un prêt immobilier avec défaut d'assurance

Par **brigitte bichon**, le **01/02/2010** à **14:37**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je me retrouve dans une situation particulièrement difficile. Permettez moi de vous situer le contexte.

Je suis femme seule, en invalidité depuis 2002. Mon logement actuel étant inadapté à mon état de santé, j'ai signé un compromis d'achat pour un projet immobilier comportant 2 logements: un pour la famille de ma fille et un pour moi de plein pied.

L'achat devait être signé au plus tard le 28 janvier.

Le crédit agricole (ma banque depuis 20 ans) m'a accordé le prêt, avec assurance auprès de la CNP. Un dossier médical obligatoire a été envoyé à temps pour une assurance décès (étant déjà prit en charge pour l'invalidité).

A l'issue des 11 jours, j'ai accepté ce prêt et le 27 janvier le crédit agricole m'a appris que l'assurance avait ajourné ma demande sans aucune garantie d'acceptation.

Nous ne souhaitons pas annuler cet achat. Toute la famille s'y étant investie (déménagement prévu le 8 février, changement de nounou pour nos deux nourrissons, mise en vente de l'autre maison, et résiliation du bail sur le logement actuel de ma fille...)

Cette situation très angoissante aggrave mon état de santé et désorganise toute notre vie au quotidien.

Que pouvons nous faire?

Peut on m'obliger à abandonner l'achat?

Peut on me forcer à l'acheter avant d'avoir une assurance?

...

Je vous remercie d'avance des précieux conseils que vous pourrez m'apporter.

Respectueuses salutations

B. Bichon et

